

Je traiterai brièvement de quelques-uns de ces aspects. Le premier est celui qui vient d'être exposé en détail, savoir les animaux destinés à la recherche. A mon avis, il ne suffit pas en 1971 que l'expérimentation sur les animaux se fasse selon des normes volontaires; c'est simplement déplorable. Ce régime n'a sûrement pas été accepté dans les pays qui nous devancent dans la restriction de la cruauté envers les animaux et la surveillance de leur traitement. Je ne mésestime pas le travail accompli par le comité canadien sur le soin des animaux, mais il me semble avoir besoin de l'aide additionnelle d'une mesure législative pour assurer les soins appropriés.

A mon avis, cette question ne devrait pas dégénérer en une tentative pour trouver des espèces d'animaux dont le seuil de la douleur n'est pas aussi élevé que celui d'autres animaux plus évolués. Dans son dernier discours, mon collègue de Vancouver-Est (M. Winch) a évoqué la fondation au Royaume-Uni du premier institut de recherches qui n'emploie absolument aucun animal. Il s'agit du Walter Hadwen Trust for Humane Research, en Angleterre, qui se sert des techniques de culture de tissus, de cellules et d'organes, d'automates, de pellicules photographiques et d'ordinateurs.

Le docteur Charles Mayo, un des fondateurs de la fameuse clinique Mayo, disait:

J'ai horreur de la vivisection. Il faudrait, au moins la réfréner ou, mieux, l'abolir. La vivisection n'a abouti à aucune réalisation que je sache, à aucune découverte scientifique qui n'aurait pu être faite sans une telle cruauté, une telle barbarie. Tout le processus est mauvais.

Ces propos vont peut-être un peu trop loin, mais je crois qu'un comité de la Chambre désigné par le premier ministre devrait être chargé d'étudier profondément des questions comme l'utilisation d'animaux à titre expérimental, à des fins de recherche. Le comité devrait tâcher de voir dans quelle mesure ces recherches sont légitimes, quelle protection s'impose du côté législatif et de trouver d'autres moyens lorsque la chose est possible. Mon collègue de Vancouver-Est a déjà parlé d'expérience pour la mise au point de pièges moins cruels pour la chasse aux animaux à fourrure. Des pièges de toutes sortes sont mis à l'essai. Le comité en question devrait convoquer des témoins qui le renseigneraient sur les meilleurs moyens à employer pour le piégeage.

● (5.20 p.m.)

Cet aspect se rapporte à la partie de la motion touchant la cruauté envers les animaux. L'autre partie, dont je voudrais traiter, se rapporte à la protection des humains. Si nous sommes incapables de trouver les moyens voulus pour protéger les animaux, les poissons et les oiseaux dans notre milieu, tout l'équilibre écologique nécessaire à l'existence de l'espèce humaine sera voué à l'anéantissement. Permettez-moi de vous citer un article de la *Gazette* du 9 mai 1970:

Au dire de la Fédération canadienne de la faune, 65 de ces espèces risquent de disparaître.

On en demande ensuite la raison dans l'article. On devrait pouvoir en fournir les raisons aux Canadiens afin qu'ils puissent prendre les moyens d'action nécessaires. Nous avons quelques notions, bien entendu, de l'ensemble

de la situation, comme la pollution par le pétrole et le mercure et les effets des insecticides. Nous savons également à quoi nous expose la pratique de la chasse excessive. Mais il nous manque une idée d'ensemble qui nous permettrait d'établir un programme judicieux pour la sauvegarde de la faune canadienne. Nous savons que huit espèces sont menacées d'extinction, y compris le loup gris de l'Amérique du Nord, la martre et l'ours polaire. Il resterait, paraît-il, 10,000 ours polaires dans le monde, dont 6,000 au Canada. L'Union soviétique a décidé, il y a quelques années, de prendre des mesures contre la chasse à l'ours blanc. Nous ne saurions suivre son exemple, paraît-il, puisque cet animal est le seul qui puisse assurer la survie des Esquimaux. Nous ne sommes pas prêts à trouver des moyens de conserver cette espèce. Les autres espèces qui risquent de disparaître sont le cougar, le morse, l'ours gris d'Amérique et l'aigle à tête blanche. D'autres espèces ont été sauvées de justesse de l'extinction grâce aux mesures qui ont été prises, notamment le castor, le bison et la grue à la tête blanche. Leur existence est quand même passablement menacée.

Nous devons exhorter le gouvernement à instituer ce comité qui se pencherait sur la question générale des animaux et de leur bien-être. Il étudierait l'utilisation des animaux à des fins de recherche et les soins dont ils font l'objet. Il faut aussi examiner l'ensemble de la question. Il ne s'agit pas simplement de sauver la vie des animaux, mais aussi de préserver la vie des humains, la qualité de leur existence et le milieu dont ils dépendent. A quoi sert-il de parler d'industrie touristique, de beaux parcs, etc. si nous en détruisons la faune, l'un de leurs plus grands attraits?

Sans vouloir prendre plus de temps, je préconise qu'on examine l'objet de cette motion. Il ne s'agit pas pour le comité de se borner à des questions précises: l'utilisation des animaux à des fins de recherche, le recours à des méthodes humaines de piégeage, les sanctions à prendre contre les personnes qui infligent des mauvais traitements aux animaux. Il doit aller plus loin. Mon collègue, l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) lance l'idée générale d'une étude des espèces animales sous tous les angles possibles en vue d'un programme complet qui permettrait aux Canadiens de comprendre la situation. Nous voulons aller au fond des choses en convoquant des témoins et en demandant la présentation de documents à un comité parlementaire. De la sorte, nous amènerons quantité de Canadiens à comprendre la pertinence des travaux du Parlement. On s'inquiète non seulement du sort des animaux, mais encore de l'intérêt croissant qu'exige tout ce qui vit. Il nous incombe de préserver la flore et la faune au profit de nos enfants et de nos petits-enfants. J'engage instamment le premier ministre à instituer un comité permanent de la Chambre, afin que ce sujet constitue l'un des premiers travaux de la session d'automne.

M. Eymard Corbin (Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Au sujet de cette motion, j'aimerais traiter précisément des paragraphes b) et c):

b) dans la mesure permise par la juridiction fédérale, des propositions relatives à une loi prévoyant des sanctions contre les personnes qui maltraitent les animaux et contre ceux dont le